

### **Atelier découverte des Arts du Cirque à la Crèche Battant - Signature d'une convention avec l'Association Passe-Muraille**

**Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur :** Dans le cadre du projet pédagogique élaboré par la crèche Battant, la Ville de Besançon propose pour les enfants accueillis dans cette structure la mise en place d'ateliers de découverte des arts du cirque en partenariat avec l'Association Passe-Muraille.

Les ateliers concernent deux groupes de 11 enfants âgés de deux et trois ans ; ils se dérouleront dans les locaux de l'association, salle des Cordeliers, 37 rue Battant, et auront lieu les mardis 27 mai, 3 et 10 juin ainsi que les jeudis 29 mai, 5 et 12 juin 2008.

Les séances, d'une durée de 45 mn, seront encadrées par un professeur de cirque de l'Association Passe-Muraille, en présence du personnel de la crèche.

Le coût de ces interventions est de 243 € (40,50 € la séance).

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget primitif sur le chapitre 011.64.6042.44000.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et l'Association Passe-Muraille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.*